

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vient de Paraitre - mai 2023

Le Guide Pratique du Codever (3^e édition)

Le compagnon indispensable pour tous les randonneurs, motorisés ou non.

Qui n'a pas un jour été pris d'hésitation, avant de s'engager sur un chemin ? J'y vais ? Je n'y vais pas ? Quels sont les risques ? Où puis-je circuler en toute légalité, avec mon VTT, ma moto, mon quad, mon 4x4 ? Comment organiser une randonnée ?

Pour pallier ces interrogations, le CODEVER vient de publier la 3^e édition de son fameux guide pratique (*précédente édition 2017*).

Un outil incontournable pour tous les randonneurs

Cela, quel que soit sa pratique : marche, rando équestre, balade à VTT avec ou sans assistance électrique, en cyclomoteur, à moto, en quad, en SSV, en 4x4, buggy ou même sur un EDPM (Engins de Déplacement Personnel Motorisés) tels que les gyropodes ou les trottinettes électriques.

À la fois mode d'emploi, guide juridique, memento, l'ouvrage regroupe tout ce qu'il faut savoir pour se promener et organiser des randonnées en toute légalité sur les chemins de France.

Des infos à foison, faciles à lire et à comprendre

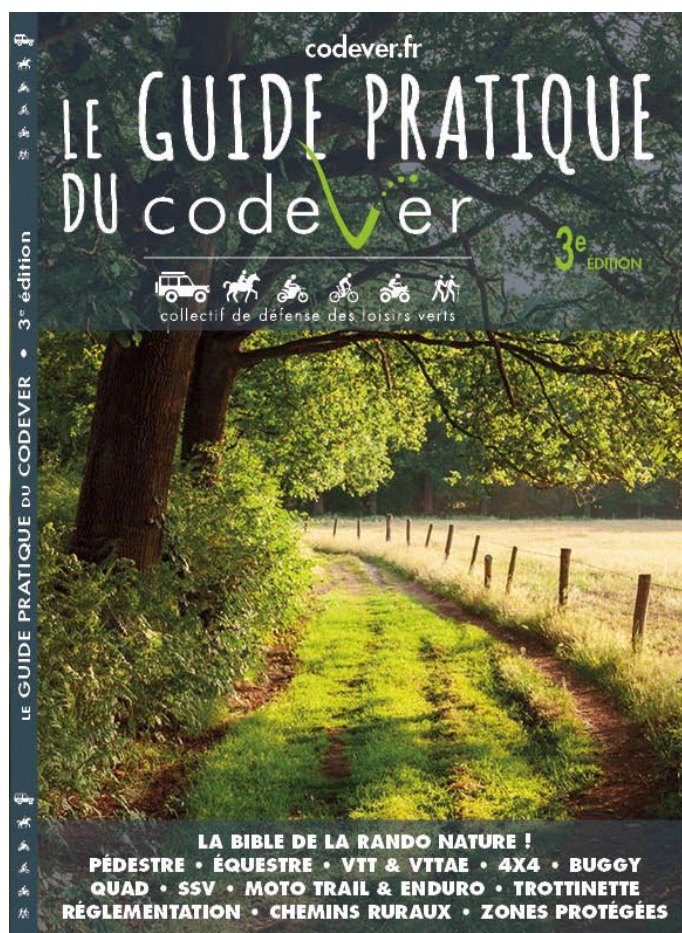
Cette 3^e édition comporte 96 pages clairement rédigées, illustrées d'exemples, référencées pour tout savoir sur la liberté de circuler en France, se repérer dans la jungle des panneaux, connaître les zones protégées, apprendre à faire face aux interdictions et aux verbalisations abusives, à sauvegarder les chemins ruraux...

Attractif, facile à lire, le guide décrypte et vulgarise les textes législatifs et réglementaires ainsi que la jurisprudence, et partage les connaissances et le savoir-faire acquis par le CODEVER depuis 1987.

Comment obtenir le nouveau Guide Pratique ?

Le Guide Pratique n'est pas commercialisé mais remis contre adhésion au CODEVER (sauf formules « sympathisant » et « Famille »). Il est distribué exclusivement en version papier. Rendez-vous sur www.codever.fr pour adhérer en ligne. Plusieurs formules sont disponibles pour les particuliers, les clubs et les pros, avec une Garantie Protection Juridique en prime.

Contact Presse : Catherine Barberot 06 60 95 05 48
Charles PEOT Directeur CODEVER 06 42 19 90 11



Zoom sur le SOMMAIRE

Quel mode de locomotion ?.....4
<i>La motorisation et l'assistance électriques.....7</i>
<i>Les Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM).....8</i>
Où puis-je randonner ?.....10
<i>Le hors-piste est interdit !.....10</i>
<i>Les voies publiques.....10</i>
<i>Comment déterminer si une voie est ouverte à la circulation publique ?.....15</i>
<i>Et en forêt ?.....23</i>
<i>Et les passages à gué ?.....26</i>
<i>Le hors-piste, malgré tout.....27</i>
<i>Le nécessaire respect de la propriété privée.....30</i>
Les zones classées ou protégées.....32
<i>Les Parcs Naturels Régionaux.....32</i>
<i>Les parcs nationaux.....33</i>
<i>Les réserves naturelles.....33</i>
<i>Les arrêtés biotopes.....34</i>
<i>Les réserves biologiques.....34</i>
<i>Le littoral.....34</i>
<i>NATURA 2000.....36</i>
Protégeons notre espace de liberté.....40
<i>Protégeons la nature.....40</i>
<i>Empêchons les chemins ruraux de disparaître.....42</i>
Les réglementations locales.....47
<i>Les arrêtés municipaux.....47</i>
<i>Les arrêtés préfectoraux.....47</i>
<i>Contester un arrêté.....49</i>
La signalisation.....55
Contrôles et verbalisations.....58
<i>Qui peut me contrôler ?.....58</i>
<i>Comment réagir lors d'un contrôle ?.....60</i>
<i>Comment se déroule la contestation ?.....65</i>
Les randonnées en groupe.....67
<i>Les randonnées non motorisées.....68</i>
<i>Les randonnées motorisées.....72</i>
<i>Les obligations communes.....80</i>
<i>L'évaluation d'incidences Natura 2000.....82</i>
Les terrains et circuits aménagés.....85
Accidents et agressions.....87
Règles de comportement.....89
Mémento - les contraventions.....91
Mémento - statuts et usages des voies.....92

Des références juridiques actualisées selon les textes en vigueur à fin mars 2023.

Tous les chapitres ont été actualisés en fonction de l'évolution de la réglementation, et notamment :

- Modification de la partie réglementaire du Code du Sport (aout 2017),
- Apparition de règles concernant les EDPM (décembre 2019),
- Promulgation de la Loi n°2021-1104, dite « loi climat et résilience » (août 2021),
- Promulgation de la Loi n° 2022-217 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique, dite Loi « 3DS » (février 2022),
- Promulgation de la Loi n° 2023-54 « visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée » (février 2023).

Enfin, le chapitre « Protégeons notre espace de liberté » fait son apparition, ainsi que plusieurs tableaux récapitulatifs sur le statut et l'usage des voies.